COMMISSION ÉLECTORALE

N° 001/FGF/CE/PCE/26

COMMUNIQUE FIXANT LE CALENDRIER ELECTORAL DU COMITE EXECUTIF DE LA FEGAFOOT

La Commission Électorale de la Fédération Gabonaise de Football informe les clubs, les ligues provinciales de football, les groupements d'intérêt du football et le public que, Conformément aux dispositions des articles 7 à 11 du Code Electoral de la FEGAFOOT, 31, 34, 38 et 88 de ses Statuts, le calendrier électoral de l'élection du Comité Exécutif de la FEGAFOOT et de son Président est arrêté ainsi qu'il suit :

- **Du lundi 02 novembre au jeudi 19 novembre 2026** : Dépôt des dossiers de candidatures au Secrétariat Général de la FEGAFOOT (art 8-1bis du Code Electoral et 31-9 des Statuts) ;

- **Du mardi 03 novembre au samedi 21 novembre 2026 :** Enquêtes d'habilitation de la Commission d'Ethique (art 8-1bis du Code Electoral et art 38-2 ; 88-3 des Statuts) ;

- **Du lundi 23 novembre au samedi 28 novembre 2026** : Examen des candidatures par la Commission Electorale (art 8-3 du Code Electoral) ;

- **Samedi 28 novembre 2026 :** Annonce, publication des candidatures retenues et notification aux candidats (art 8-3 du Code Electoral), **présence obligatoire des candidats ou leurs représentants** ;

- **Du samedi 28 novembre au mercredi 02 décembre 2026 :** Recours pour les candidatures rejetées ; (art 9-2 du Code Electoral) ;

- **Du jeudi 03 décembre au lundi 07 décembre 2026 :** Examen des recours par la Commission de Recours (art 9-3 et 4 du Code Electoral) ;

- **Mardi 08 décembre 2026 :** Publication de la liste définitive et officielle des candidatures retenues, sa transmission aux membres de la FEGAFOOT et sa communication à la presse (art 11-1 et 2 du Code Electoral) ;

- **Mercredi 09 décembre 2026 :** Convocation des délégués votant au Congrès Electif et transmission de l'ordre du jour (art 34-3 des statuts) ;

- **Vendredi 11 décembre 2026 à 16h 00 :** Rencontre entre la Commission Electorale et les têtes de liste retenues ;

- **Samedi 12 décembre 2026 à 00h00 :** Ouverture de la campagne électorale ;

- **Vendredi 18 décembre 2026 à 23h59 :** Clôture de la campagne électorale ;

- **Samedi 19 décembre 2026 à 10h00 :** Congrès électif de la FEGAFOOT.

La Commission Electorale invite l'ensemble des acteurs du football gabonais à se conformer strictement à ce chronogramme afin de garantir un processus électoral transparent, équitable et conforme aux textes en vigueur.

Fait à Owendo, le 31 octobre 2026

Le Président

Jean-Luc NDONGO

COMMISSION ÉLECTORALE

N° 002/FGF/CE/PCE/26

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

En application des dispositions de l'article 8 du Code Électoral, les dossiers de candidature pour l'élection du Comité Exécutif de la FEGAFOOT et de son Président doivent impérativement comporter les pièces suivantes :

1. La liste des colistiers ;
2. Une demande manuscrite rédigée et signée par la tête de liste ;
3. Un extrait de casier judiciaire de chaque colistier, datant de moins de trois mois ;
4. Une copie certifiée conforme de la pièce d'identité de chaque colistier ;
5. Un curriculum vitae sportif de chaque colistier ;
6. Un document attestant de l'appartenance de chaque colistier à un membre direct ou indirect de la FEGAFOOT ;
7. La preuve du parrainage de la liste par au moins sept (7) membres statutaires de la FEGAFOOT ;
8. Une caution d'**un million (1.000.000) FCFA** non remboursable.

NB : Tous les dossiers de candidature devront être déposés contre accusé de réception **au Secrétariat Général de la FEGAFOOT, au plus tard le jeudi 19 novembre 2026 à 17 heures 00.**

Fait à Owendo, le 31 octobre 2026

Le Président

Jean-Luc NDONGO

COMMISSION ÉLECTORALE

N° 003/FGF/CE/PCE/26

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Conformément aux dispositions combinées des articles 24-8, 38 des Statuts et de l'article 7 du Code Électoral de la FEGAFOOT, les candidats au Comité Exécutif et à la Présidence doivent répondre aux conditions d'éligibilité prévues par les textes. Ces conditions incluent notamment :

Pour le poste de Président :

- Être de nationalité Gabonaise ;
- Avoir 40 ans révolus au jour de l'élection ;
- Avoir déjà été actif dans le football au moins 4 ans au cours des 8 dernières années ;
- Jouir de ses droits civils et civiques et ne pas avoir encouru de condamnation criminelle ou correctionnelle ;
- Résider sur le territoire Gabonais ;
- Avoir satisfait à l'enquête d'habilitation de la Commission d'Ethique.

Pour le poste de membres :

- Être de nationalité Gabonaise ;
- Avoir déjà été actif dans le football au moins 3 ans au cours des 7 dernières années ;
- Jouir de ses droits civils et civiques et ne pas avoir encouru de condamnation criminelle ou correctionnelle ;
- Résider sur le territoire Gabonais ;
- Avoir satisfait à l'enquête d'habilitation de la Commission d'Ethique.

Incompatibilités :

A toutes fins utiles, la Commission Électorale rappelle les incompatibilités prévues par les textes :

- Un membre du Comité Exécutif ne peut pas occuper la fonction de membre d'une Commission indépendante et ne peut être nommé ou élu délégué représentant un membre du Congrès ;

Fait à Owendo, le 31 octobre 2026

Le Président

Jean-Luc NDONGO